



Workshop « Coworking Spaces »

Quelles perspectives pour la Grande Région ?

Welche Perspektiven für die Großregion ?

**Présentation des actions portées
par la Région Grand Est en faveur
du développement des tiers-lieux
sur l'ensemble de ses territoires**

Direction Territoire Numérique

numerique@grandest.fr

6 décembre 2021



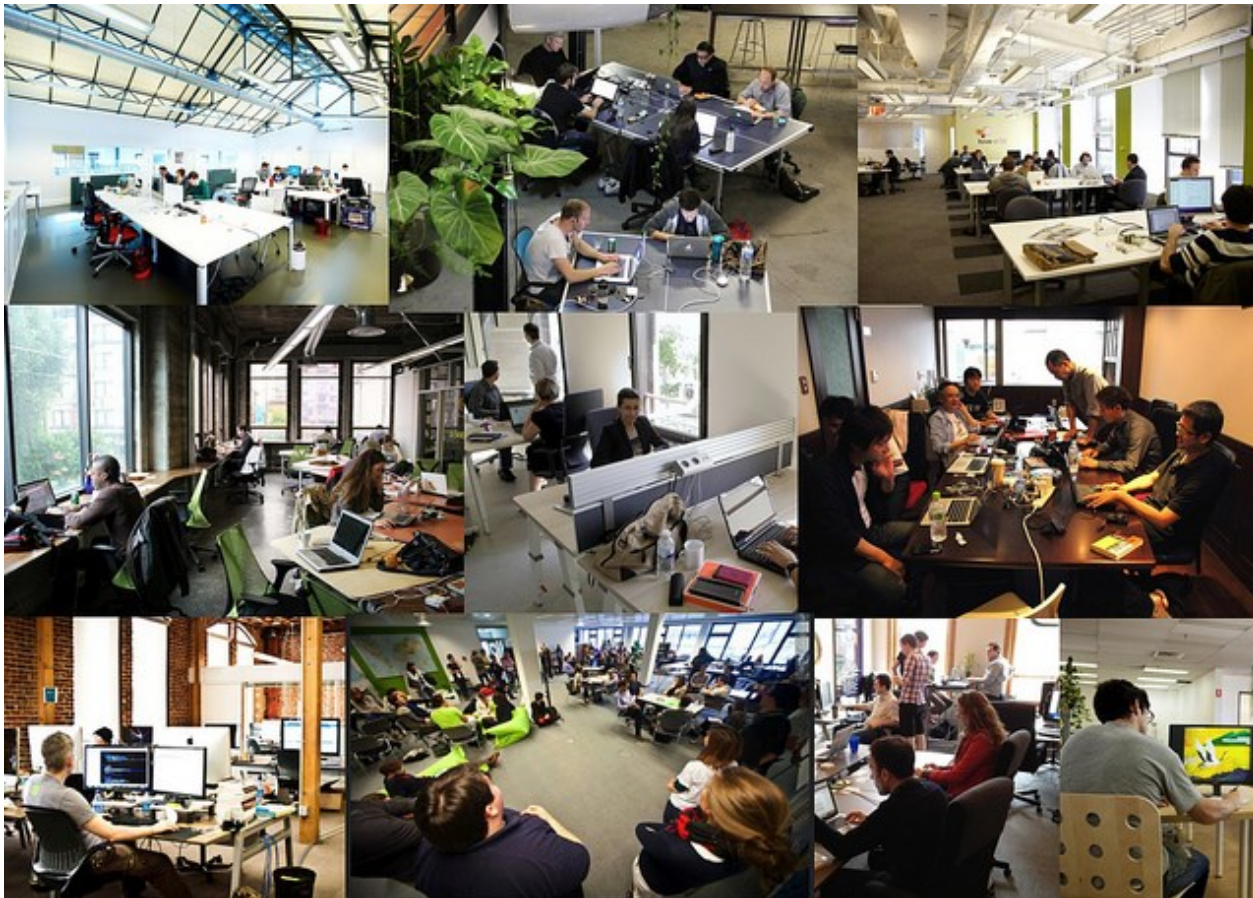
Un accompagnement public coordonné

- L'essor des tiers-lieux contribue à la **vitalité et au développement de tous les territoires (urbains, péri-urbains et ruraux)**
- **Dès 2019, volonté commune de l'Etat et de la Région de soutenir la dynamique des tiers-lieux en région Grand Est, confortée par le « Business Act » Grand Est :**
 - ✓ AMI « Fabriques de Territoire » de l'Etat **(18 projets lauréats, ~2,6 M€ d'aides)**
 - ✓ 1^{er} AMI régional « Soutien à la création et au développement de tiers-lieux » **(31 projets lauréats, ~1 M€ d'aides régionales et européennes FEDER)**
 - ✓ Plan Régional Etudiants (mesure d'urgence) **(27 projets soutenus, 235 K€ d'aides régionales)**



~60 projets de tiers-lieux soutenus, portés par tous types d'acteurs (publics, privés et associatifs), implantés sur tous type de territoires, pour un montant d'aides global de ~3,8 millions d'euros.

Focus sur les lauréats du 1^{er} AMI régional « Tiers-Lieux Grand Est »



Localisation

- Alsace 37%
- Champagne-Ardenne 20%
- Lorraine 43%

Porteur

- **Associatif 52%**
- Structure publique 34%
- Structure privée non associative 14%

Secteur

- **Rural 47%**
- Urbain 33%
- Villes moyennes 20%

Stade d'avancement

- **Création 65%**
- Développement 35%

**Focus sur les 31
lauréats du 1^{er} AMI
régional « Tiers-Lieux
Grand Est »**

<https://www.grandest.fr/les-tiers-lieux/>



Reconduction de l'AMI « Tiers-Lieux » en septembre 2021

- Poursuivre le soutien à la création et au développement de différents types de tiers-lieux sur l'ensemble du territoire régional ;
- Renforcer ainsi le maillage des tiers-lieux sur l'ensemble du Grand Est, pour répondre aux multiples besoins et enjeux des acteurs (publics, privés et associatifs) et des territoires sur lesquels ils sont implantés, en matière de :

- Développement économique
- D'innovation territoriale
- D'aménagement
- De développement numérique
- D'acquisition des savoirs
- De soutien social ou sociétal



DATE LIMITE DE DÉPÔT :
31/12/2021

Appel à manifestation d'intérêt :
Soutien à la création et au
développement de tiers-lieux

<https://www.grandest.fr/appel-a-projet/appel-a-manifestation-dinteret-soutien-a-la-creation-et-au-developpement-de-tiers-lieux/>

Dépenses éligibles à l'AMI « Tiers-Lieux »

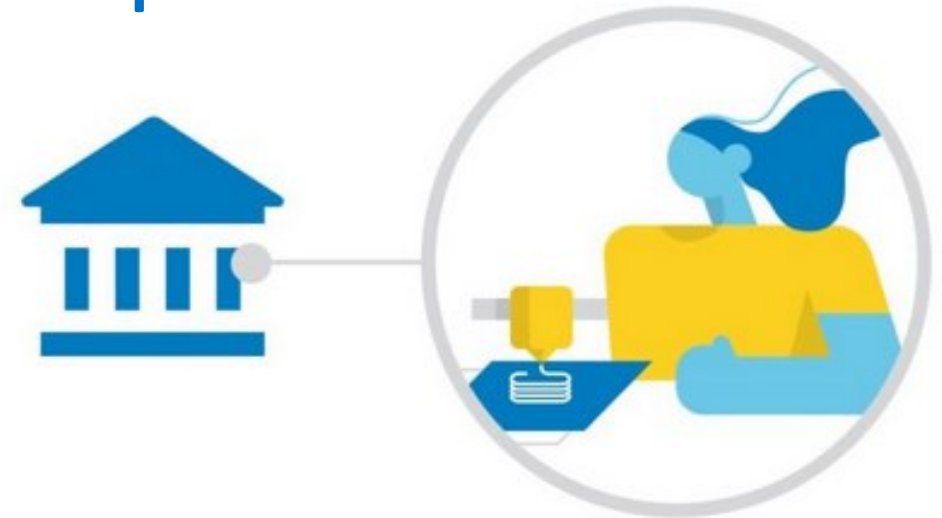
- **Equipements matériels et mobiliers nécessaires aux activités du lieu**
Exemples : matériels et équipements informatiques et numériques, applications et logiciels, mobiliers et matériels dédiés à l'aménagement d'espaces, outillage et matériel de production, ...
- **Aménagements intérieurs des espaces constitutifs du tiers-lieu**
Exemples : travaux de desserte de réseau interne, installations électriques et sanitaires, cloisonnements amovibles, contrôle d'accès, ...
- **Outils de communication dédiés la promotion des activités du lieu**
Exemples : signalétique du lieu, site Internet, outils de communication digitale, documents et supports de présentation de l'offre de services et des activités du lieu : plaquette, affiches, flyers,

Bénéficiaires

Acteurs publics, privés et associatifs porteurs d'un projet de tiers-lieu implanté sur un territoire (urbain, péri-urbain ou rural) du Grand Est.

Nature et montant de l'aide régionale ou européenne

- Nature : **Investissement**
- Plafond : **80 000 €**
- Plancher : **7 500 €**
- Taux d'aide maximum : **50%**
- Autofinancement minimum requis : **20%**



En tant qu'autorité de gestion du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2021-2027, la Région Grand Est maximisera le recours à ces aides européennes.

Principaux objectifs du Label « Tiers-Lieux Grand Est »

- **Recenser les tiers-lieux** qui proposent un ensemble de services, de conditions matérielles et techniques favorables au développement d'activités participatives et à l'attractivité des territoires sur lesquels ils sont implantés ;
- **Accroître la visibilité des tiers-lieux labellisés**, afin d'améliorer leur repérage par des utilisateurs de tous types ;
- **Contribuer à leur pérennité**, en incitant les utilisateurs à fréquenter ces lieux, à accéder à leurs services et à les informer sur les activités qui y sont proposées ;
- **Instaurer une communauté des tiers-lieux labellisés à l'échelle régionale**, pour contribuer à leur mise en réseau, favoriser la mutualisation de ressources et le partage de bonnes pratiques.



<https://label-tiers-lieux.grandest.fr>

3. Etapes de l'appel à candidatures pour l'attribution du label

1.

CANDIDATEZ AU LABEL !

Complétez le formulaire en ligne de demande d'attribution du label régional « Tiers-Lieux Grand Est » avant le **31 décembre 2021**

2.

EXAMEN DES CANDIDATURES

La Région Grand Est accusera réception (par e-mail) de votre demande et examinera votre demande de label.

3.

ATTRIBUTION DU LABEL

Les tiers-lieux répondant aux conditions requises seront notifiés de l'attribution du label régional « Tiers-Lieux Grand Est », courant du **1^{er} trimestre 2022**

OBTENIR LE LABEL

6. Et après ?...

- Dans le cadre de la démarche de labellisation proposée, **la Région Grand Est s'engage à :**
 - **Recenser à l'échelle régionale l'ensemble des tiers-lieux labellisés** (géolocalisation, moteur de recherche, fiche de présentation, actualités des lieux,...) sur <https://label-tiers-lieux.grandest.fr> ;
 - **Contribuer à la mise en réseau des lieux labélisés et à la rencontre de leurs représentants**, pour favoriser le partage de connaissances et de bonnes pratiques utiles à leur développement et à leur pérennité **en étroite collaboration avec le Réseau régional des « Tiers-Lieux Grand Est »** ;
 - **Communiquer sur la mise en œuvre du label régional** et sur le nom des tiers-lieux labellisés ;
 - **Informers les tiers-lieux labellisés** de la mise en œuvre de dispositifs de soutien régionaux et européens mobilisables en faveur des tiers-lieux.



Merci de votre attention !

Cyril MULLER
Direction Territoire Numérique
03 87 33 60 61
numerique@grandest.fr

